

Campagne de Mobilité des Surveillant(e)s **Le SPS bel et bien représentatif !** Et le nez de **FO** n'en finit plus de s'allonger !

En fin d'année 2019, après une interprétation hâtive du **Décret du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion**, lequel a supprimé la CAP de mobilité des agents, FO avait donc réagi en moins de temps qu'il ne faut pour cuire des asperges, pour diffuser de fausses informations, notamment dans l'intention de nuire à notre organisation. Bien ironiquement, FO avait donc diffusé 2 communiqués annonçant que le SPS était exclu du nouveau dispositif de concertation, ainsi privé d'agir aux intérêts des agents, sur le fondement de la Loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique.

Bien mal en a pris à la DAP, lorsque le moment venu, elle avait écarté le SPS de ce nouveau dispositif de concertation relatif à la Campagne de Mobilité des Surveillant(e)s, au prétexte qu'il n'était pas un syndicat représentatif.

Qu'à cela ne tienne, par l'intermédiaire de son avocat, le SPS a saisi le **Tribunal Administratif de Paris** qui a condamné et enjoint le Ministre de la Justice à respecter la Loi au sens de laquelle le SPS est indéniablement représentatif.

Le **CONSEIL d'ÉTAT** devant lequel le Ministre de la Justice a fait appel, a également condamné le Ministre pour atteinte grave et manifestation illégale à une liberté fondamentale, ainsi que pour atteinte à l'égalité de traitement entre organisations syndicales, et au principe de non-discrimination. **Le SPS dispose en effet, par intermédiaire de ses élus à la CAP Nationale, et de ses représentants au Comité Technique de l'AP, des mêmes prérogatives que FO, UFAP, et CGT.**

Par conséquent, nous recommanderions au syndicat qui chante comme une casserole, de réfléchir avant de répandre des contrevérités qui nuisent à la réputation de notre organisation, et qui présentent un caractère diffamatoire.

Quant à l'Administration Pénitentiaire, qui a cru pouvoir faire sa "petite popote" avec ses OS préférées..., en écartant le SPS des réunions, et le priver de toutes informations relatives à la Mobilité, elle a dû se soumettre aux jugements du Tribunal Administratif et du Conseil d'ÉTAT. Le SPS se réserve maintenant le droit de saisir à nouveau la justice pour qu'elle entende cette affaire dans le cadre des dommages et intérêts.



La grande vérité, c'est que les syndicats ne siègent plus en CAP de Mobilité depuis le 1^{er} janvier 2020, quand bien même l'Administration Pénitentiaire s'autorise... avec les syndicats, des échanges sur la situation individuelle des agents, ainsi que des réunions informelles, notamment après la publication des résultats, afin de rectifier ses erreurs.

Assurément, la grande quinzaine de la foire des mutations qui se tenait "place du millénaire" est bel et bien supprimée.

FO a donc perdu, ce qui a longtemps constitué l'essentiel de son grand fond de commerce. Pour pallier ce manque à gagner, cette grande déconvenue, et pour ne pas perdre la face, FO a cherché à "se la péter" autrement.

Pour cela, dans ses écrits que nous avons naturellement conservés, FO n'avait donc pas manqué de se donner de l'importance quant à son rôle dans le nouveau dispositif de concertation, tout en discréditant notre organisation, la désignant comme seule victime du nouveau décret relatif aux lignes directrices de gestion.

FO avait même cité les 3 syndicats qui avaient participé aux réunions post-CAP pour permettre de rectifier les erreurs de la DAP, sous-entendu que ces 3 organisations syndicales étaient les seules représentatives ! Que nenni ! **Le SPS sera désormais traité d'égal à égal.**

Très prochainement, les C.A.P. qui traitent du Tableau d'Avancement subiront le même sort : Les représentants du personnel ne siègeront plus. À n'en pas douter, qu'il s'agisse des mutations ou des promotions, les grands maquignons du carriéro-syndicalisme, tenteront d'exploiter le nouveau système pour faire, ci et là, quelques petites affaires en "sous main".



2 ans après avoir obtenu le leadership dans l'AP, et à défaut d'obtenir des résultats dans l'amélioration du Statut et des Conditions de Travail des Surveillant(e)s, notre Pinocchio tente de détourner leur attention par tous les moyens : Mensonges, et grande propagande sur les réseaux sociaux.

L'hypocrisie atteint son point culminant, lorsque FO fait mine de contester les accords de la nouvelle Chaîne de Commandement. Si les Surveillant(e)s sont restés une nouvelle fois sur le carreau, cette réforme reste une avancée significative pour leurs supérieurs hiérarchiques.

L'attitude de notre grand champion des réseaux sociaux, n'est en vérité qu'une comédie syndicale digne d'une représentation du grand théâtre des marionnettes. Nous pourrions en rire si par le passé FO n'avait pas si souvent trahi les Surveillant(e)s, en particulier lorsqu'elle avait signé de bien belles avancées pour les plus hauts Gradés, lors de la Réforme Statutaire 2006, de même qu'elle avait renoncé en 2004, à la Cat B que le Ministre avait pourtant proposé en faveur des Surveillant(e)s.

Les petites stratégies de FO qui visent à manipuler les Surveillant(e)s, démontrent bien, qu'elles sont celles d'un **"syndicat maison"**. Effectivement, l'AP ne peut pas mieux espérer, elle dispose là, d'un syndicat, dans lequel, représentants des patrons et représentants du Personnel de Surveillance, jouent dans la même équipe au sein du Comité Technique de l'AP. C'est de la balle !